

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le dix février à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du vingt sept janvier deux mille quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de La RONCIERE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 30 présents à la séance,

**PRESENTS :**

M. de La RONCIERE  
Mme DESTOUCHES  
M. BELARBI  
Mme HERVÉ  
M. HUBERT  
Mme GALLAIS  
M. DECOUX  
Mme PARPEX  
M. HAAS  
M. BROUTIN  
Mme LILLY

M. JIAUME  
M. VILLEMUR  
Mme BAHIER  
Mme THARAUD-DEWAVRIN  
M. HAZARD  
Mme COHEN  
Mme TEXIER  
M. JEAN  
M. HOFFSCHIR  
M. NEROT  
M. DETOLLE  
M. FORTIN

Mme BOMPAIRE (jusqu'au point n° 21)  
M. GIAFFERI (jusqu'au point n° 24)  
Mme ROUX-FOUILLET  
M. DURDUX  
Mme de LONGEVIALLE  
MOULAÏ  
Mme CANDELIER  
Mme BOUQUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L 2121-17 et L 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. de GESTAS	à	Mme DESTOUCHES
Mme MARLE	à	M. VILLEMUR
Mme MESMIN	à	M. JEAN
M. DELACOUR	à	M. DURDUX
Mme BOMPAIRE (à partir du point n°22)	à	Mme ROUX-FOUILLET

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SEVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 57 67 47 58

**ETAIT ABSENTE :**

Mme LE GUICHET

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Hubert NEROT a été désigné secrétaire de séance.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2015

### ORDRE DU JOUR

1. Hommage du Conseil Municipal aux victimes des attentats terroristes.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

2. Approbation du compte-rendu analytique de la séance du 9 décembre 2014.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

#### **I. AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGETAIRES, PATRIMOINE.**

3. Budget communal - Débat sur les orientations budgétaires 2015.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

4. Fiscalité directe - Instauration d'une majoration de 20% de la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

5. Attribution de l'indemnité conseil au comptable de la commune.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

6. Affaires financières et budgétaires - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2014/2015 - Avis du Conseil municipal.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

#### **II. INTERCOMMUNALITE ET VIE INSTITUTIONNELLE.**

7. Intercommunalité - Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

8. Intercommunalité - Rapport annuel au Conseil municipal sur la situation des différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en 2013

Rapporteur : Monsieur DECOUX

9. Intercommunalité - Communication sur les travaux prévus par la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest sur le territoire de Sèvres pour 2015.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

### **III. PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

10. Mise en place de stages linguistiques à l'Escale - Approbation des tarifs.

Rapporteur : Monsieur BELARBI

11. Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) - Approbation de la convention à signer avec la Caisse d'Allocations des Hauts-de-Seine pour le versement de la prestation de service et l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE).

Rapporteur : Madame TEXIER

12. Prévention et sécurité - Approbation du projet d'actions de prévention en direction des jeunes - Autorisation donnée au Maire de demander des subventions au Conseil général des Hauts-de-Seine et à l'Etat pour 2015.

Rapporteur : Monsieur BELARBI

### **IV. AFFAIRES SOCIALES – HANDICAP – LOGEMENT**

13. Logement social - Octroi de la garantie de la commune à la société OSICA pour le remboursement d'un emprunt, d'un montant de 1 737 676 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer des travaux d'amélioration des conditions de sécurité incendie dans la résidence sise 12 rue Jules Hetzel à SEVRES.

Rapporteur : Madame LILLY

14. Logement social - Octroi de la garantie de la commune à la société RLF pour le remboursement de deux emprunts, d'un montant total de 1 930 000 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition de 28 logements d'un immeuble à construire au 3 rue des Fontaines à SEVRES.

Rapporteur : Madame LILLY

15. Personnel communal - Autorisation de transfert du personnel de l'association CLIC Entour'âge à la Ville de Sèvres.

Rapporteur : Madame LILLY

## **V. AFFAIRES CULTURELLES – JUMELAGE – ACTIONS SPORTIVES.**

16. Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'association "Comité de jumelages Sèvres International".

Rapporteur : Monsieur JEAN

17. Protocole d'accord concernant les conditions de travail et le régime d'aménagement et de réduction du temps de travail des agents de la Ville de Sèvres exerçant leurs fonctions au sein de la Bibliothèque - Médiathèque - Fixation du taux horaire de vacations des personnels d'accueil.

Rapporteur : Madame GALLAIS

## **VI. ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS – DEVELOPPEMENT DURABLE.**

18. Développement durable - Réalisation d'un jardin potager sur le toit du gymnase des Cent Gardes - Approbation d'une convention de mise à disposition de ce jardin à l'association Espaces pour sa gestion.

Rapporteur : Monsieur HOFFSCHIR

19. Communication sur les mesures prises par la ville en matière de stationnement résidentiel lors des épisodes de pics de pollution.

Rapporteur : Monsieur HOFFSCHIR

## **VII. URBANISME & TRAVAUX – TRANSPORTS – SECURITE ROUTIERE.**

20. Bâtiments communaux - Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention d'investissement de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour le financement de travaux de rénovation de la crèche de la Roseraie.

Rapporteur : Madame BOMPAIRE

21. Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques - Approbation d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux d'enfouissement des réseaux situés rue de la Monesse.

Rapporteur : Monsieur HAAS

22. Délégation de service public - Rapport annuel à l'autorité délégante relatif à la délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules.

Rapporteur : Monsieur JIAUME

## **VIII. DEMOCRATIE LOCALE ET VIE CITOYENNE – COMMERCES.**

23. Projet d'installation d'un Distributeur de Billets Automatique (DAB) aux Bruyères - Convention à conclure avec la Société Générale pour la gestion de l'équipement et autorisation donnée au Maire pour signer.

Rapporteur : Monsieur JEAN

24. Délégation de service public - Rapport annuel à l'autorité délégante relatif à la délégation de service public pour l'exploitation des marchés aux comestibles sur Sèvres.

Rapporteur : Monsieur HUBERT

## **IX. PERSONNEL COMMUNAL**

25. Personnel communal - Créations et suppressions d'emploi.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

26. Personnel communal - Participation au financement de la protection sociale complémentaire.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

27. Personnel communal - Convention d'adhésion au contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne d'Île-de-France au profit des agents territoriaux.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

28. Personnel communal - Avenant à la convention entre le Centre International d'Etudes Pédagogiques et la Ville de Sèvres pour la mise en oeuvre de la prestation concernant la restauration du personnel communal - Fixation de la participation de la Ville aux frais de repas.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

29. Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Madame DESTOUCHES

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FEVRIER 2015**

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire revient sur les événements dramatiques survenus en France depuis le dernier conseil municipal. Depuis 19 ans qu'il siège au conseil municipal, il n'a jamais vu les différents chefs de groupes politiques côte à côte, mais c'était aujourd'hui le moment de montrer, dans notre diversité, notre unité pour défendre les valeurs républicaines dans leur ensemble, comme la liberté de la presse ou la laïcité. C'est pourquoi il a proposé à chacun des groupes politiques du conseil municipal, qu'il remercie aujourd'hui, de faire une tribune ensemble, à destination des Sévriens. Et ce soir, au sein de ce conseil municipal l'ensemble du conseil montre son unité face à cette barbarie.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Nérot de lire la liste des victimes avant que l'Assemblée procède à une minute de silence.

Monsieur Nérot lit la liste des victimes des attentats auxquels l'assemblée, debout et unanimement recueillie, rend hommage.

Frédéric Boisseau, Franck Brinsolaro, Ahmed Merabet, Cabu, Elza Cayat, Charb, Philippe Honoré, Bernard Maris, Mustapha Ourrad, Michel Renaud, Bernard Verlhac, Georges Wolinski, Clarissa Jean-Philippe, Philippe Braham, Yohan Cohen, Yoav Hattab, François-Michel Saada.

**1°) Hommage du Conseil Municipal aux victimes des attentats terroristes.  
Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

A l'issue de cet hommage, Monsieur le Maire propose deux mesures. Le fronton de l'Hôtel de Ville ne comporte pas de mention de la devise de la République Française "Liberté, Egalité, Fraternité". Il s'agit donc, en premier lieu, d'apposer sur la façade de l'hôtel de ville cette devise de la République française, comme indiqué dans le document joint au dossier.

Par ailleurs, il est proposé de créer, conformément à l'article 38 du règlement intérieur, une commission spéciale pour examiner toute action qui pourrait être entreprise pour conforter et protéger la démocratie, et ce dans toutes les actions municipales mises en œuvre et dans quelque domaine que ce soit. C'est en effet un des rôles majeurs des élus, que de conforter et de protéger la démocratie. Cette commission spéciale serait composée de huit membres dont évidemment un membre de chaque sensibilité politique et le reste de la majorité municipale. Monsieur le Maire se propose de la présider.

Il précise que les conclusions de cette commission n'obligeront pas le conseil, il s'agit davantage de travailler dans un esprit de consensus pour aboutir à des propositions constructives. A ce titre, il propose comme objectif de produire des propositions d'action pour le conseil du mois de juin.

Telles sont les deux mesures qui sont proposées dans une délibération mise sur table. Monsieur le Maire propose donc de passer au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

L'ensemble des conseillers municipaux reprennent leur place et la séance se poursuit.

**2°) Approbation du compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2014.**

**Rapporteur : Monsieur de La RONCIÈRE**

Le compte-rendu n'appelant pas d'observation, il est soumis au vote de l'Assemblée.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

**3°) Budget communal - Débat sur les orientations budgétaires 2015.**

**Rapporteur : Monsieur DECOUX**

Monsieur Decoux rappelle en préambule que le débat d'orientations budgétaires est une obligation dans les communes de plus de 3 500 habitants et qu'il se tient aujourd'hui dans un contexte économique compliqué.

Il évoque tout d'abord la conjoncture nationale dégradée puisque les projections des taux d'évolution du PIB 2014-2015 restent à un niveau très modeste avec une inflation encore très modérée en 2015. Dans ces conditions, on demeure dans un contexte où le gouvernement vise à soutenir l'économie et à réduire ses dépenses.

Monsieur Decoux souligne également la hausse du coût des services fournis par les communes. L'indice INSEE des prix à la consommation, hors tabac, a augmenté de 0,5% en 2014 et l'indice du panier du maire avait augmenté de 2,2% fin juin 2013.

Concernant les contraintes macro-économiques, le gouvernement a décidé de mettre en place un plan d'économies massif inédit de 50 milliards d'euros sur trois années dont 21 milliards en 2015, ce qui devrait limiter la croissance des dépenses publiques mais qui pèsera sur l'Etat, les collectivités locales et sur les dépenses de protection sociale. Les collectivités locales, avec une baisse de 11 milliards d'euros de leurs recettes sur trois ans, seront très fortement touchées puisque les concours de l'Etat représentent 28% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités. A cela va s'ajouter un renforcement de la péréquation, qui va impacter négativement le budget de la Ville.

L'effort demandé aux collectivités locales est très significatif puisqu'il représente en moyenne 1,6% de leur budget contre 0,9 % pour les ministères.

La dotation générale de fonctionnement allouée par l'Etat va être fortement impactée et les diverses allocations compensatrices sont, elles aussi, prévues à la baisse. Enfin, un certain nombre de charges vont augmenter, comme la mise en place des rythmes scolaires, la hausse des cotisations retraite ou certaines mesures catégorielles liées au personnel.

La dotation globale de fonctionnement qui a baissé de façon continue sur les six dernières années, va baisser de 15% entre 2014 et 2015 (- 667 000 € en 2015).

Concernant la fiscalité, celle-ci évolue selon deux critères : d'une part, une croissance des bases fiscales qui est essentiellement liée à une revalorisation par le Parlement et qui a été votée à une hausse de plus 0,9% pour l'année 2015, et, d'autre part, une croissance naturelle des bases très modérée de l'ordre de 0,1% ; soit pour 2015, une croissance naturelle des recettes fiscales de l'ordre de 1%.

Les taxes municipales représentant la première source de revenus de la ville, il aurait été aisé de faire jouer le levier fiscal et de décider d'augmenter la pression fiscale. La Municipalité a toutefois décidé de se diriger dans une direction contraire et de rechercher des économies pour maintenir constante la pression fiscale. Il rappelle que le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (0,806 en 2014) est très inférieur à celui de la strate des communes équivalentes (environ - 33 %). Les impôts ne varieront donc que par l'effet de la revalorisation des bases fixée au niveau national et de la revalorisation naturelle.

Dans ces conditions, il était évidemment impossible d'équilibrer le budget sans baisser un certain nombre de dépenses. Un effort important de recherche d'économies a donc été mené depuis fin mars 2014 afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement. C'est un exercice toujours difficile puisqu'il consiste à rechercher des baisses sur des services a priori indispensables.

Les dépenses réelles de fonctionnement seront donc en baisse sur l'année 2015 de plus de 3% avec un effort particulier sur les charges de gestion courante qui devraient baisser de plus de 10%. A titre d'illustration, 12 postes n'ont pas été renouvelés en 2015 : les postes de directeur et de chef de cabinet, le poste de chauffeur du maire, une réduction de trois à deux postes dans la direction générale des services de la commune. D'autre part, il n'y a pas eu de cérémonie de vœux à la population en ce début d'année.

Ce sont des choix pas toujours simples, puisque choisir de ne pas renouveler certains postes impose des changements d'organisation mais cet effort d'économies est essentiel pour la pérennité de l'équilibre du budget et de la capacité d'investissement. C'est donc une priorité dans le contexte national actuel.

Monsieur Decoux évoque également la question des péréquations entre communes, avec les deux mécanismes existant : un mécanisme régional au sein de la région Ile-de-France et un mécanisme national. Au total, la Ville va devoir subir une hausse de 138 000 € sur l'année 2015, ce qui représente une hausse de 15%. A cela s'ajoutera aussi une baisse probable de la dotation de solidarité communautaire de GPSO qui devrait être de l'ordre de 200 à 250 000 euros (soit - 12 à 15%).

Face à ce contexte, les priorités de la Municipalité étaient une fiscalité mesurée et adaptée et le maintien du niveau d'épargne puisque l'épargne brute est l'outil de pilotage financier essentiel pour la capacité d'investissement de la commune. Le seuil raisonnable d'épargne brute se situe de façon généralement admise autour de 10% et le budget 2015 devrait se présenter avec un taux d'épargne brute très légèrement supérieur (entre 2,4 et 2,8 millions d'euros) ce qui, dans le contexte actuel, constitue un défi difficile à relever.

Il revient brièvement sur la fiscalité pour rappeler que le taux de la taxe d'habitation à Sèvres, en 2014, était de 13,4%, contre 23,88 % au niveau national et 18,68% au niveau du Département. Mis bout à bout, tous ces efforts représentent entre 1 000 000 et 1 100 000 euros, ce qui est très significatif par rapport au budget de la ville.

Concernant l'endettement, celui-ci est à l'heure actuelle contenu puisqu'il était de 796 € par habitant en 2013 pour baisser à 711 € par habitant en 2014, soit - 11 % en un an. On se situe ici 35% en dessous de la moyenne de la strate, et cette dette sera diminuée de moitié au bout de quatre exercices, fin 2018. Les emprunts sont en très grande majorité non risqués à 99,15% dans la catégorie 1 A, suivant la classification technique retenue, et à 59% à taux fixes (en moyenne à 3,53%) et à 41% à taux variables (taux moyen à 1,38%), ce qui représente un bon équilibre pour la commune.

L'objectif pour 2015 est de maintenir ce niveau d'endettement, afin de préserver le budget d'investissement déjà largement financé par les économies réalisées.

Ceci permettra de mettre en valeur l'environnement verdoyant de Sèvres, de continuer d'entretenir le patrimoine qui tient à cœur aux Sévriens et de continuer à investir dans le développement des circulations piétonnes, la rénovation d'escalier, d'une sente, la réalisation d'une rue piétonne.

La capacité d'autofinancement étant restée stable ces années passées, la Ville devrait donc disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante en 2015 pour maintenir un bon niveau d'investissement.

Concernant cette enveloppe d'investissements, Monsieur Decoux explique qu'elle sera située entre 2,4 et 2,8 millions d'euros et concernera en premier lieu l'entretien du patrimoine actuel. Il est proposé d'affecter une enveloppe budgétaire de l'ordre de 0,8 millions d'euros à l'entretien de ce patrimoine, notamment pour favoriser les économies d'énergie, ce qui permettra d'améliorer le budget de fonctionnement d'autant. Il y a par ailleurs un certain nombre d'opérations individualisées figurant dans le plan triennal conclu avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine et un programme d'investissements spécifiques qui s'articulera autour de sept axes : la poursuite des travaux de sécurité sur les bâtiments communaux, les travaux préparatoires pour la consolidation de l'église Saint Romain, les

travaux de réhabilitation du flochage du parking des Cent Gardes, la réfection de la verrière de la médiathèque de Sèvres, l'installation d'un distributeur automatique de billets dans le quartier des Bruyères, la rénovation de la crèche de la Roseraie et différents travaux d'amélioration des équipements sportifs notamment au gymnase des Postillons, au stade de la fosse Renault et à la piscine.

A cela il convient d'ajouter une enveloppe de l'ordre de 1,5 million d'euros attribuée par GPSO et qui sera consacrée pour moitié à l'amélioration des déplacements doux, (création d'une zone de rencontre rue du Clos Anet, rue de la Louve et réhabilitation des escaliers Châtre-Sacs et Saint Pierre) et plus classiquement à la poursuite des travaux de réhabilitation et d'entretien de la voirie communale. Ce sont des travaux qui s'étalent sur plusieurs années et qu'il convient de ne pas négliger puisqu'ils constituent le quotidien de circulation des Sévriens.

Pour conclure, Monsieur Decoux souligne que dans un contexte très défavorable, la Municipalité retient une stratégie de gestion financière responsable privilégiant une maîtrise de la dépense afin de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale et de pouvoir continuer de répondre au mieux aux attentes des administrés, tout en mettant en valeur le patrimoine communal.

Telles sont les orientations qui guident le travail d'élaboration du projet de budget primitif.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Giafferi.

Celui-ci explique en premier point que les quatre principes directeurs qui ont été évoqués ne souffrent a priori pas de remarques négatives de sa part. Le contexte économique et budgétaire national et local était connu depuis longtemps et même bien avant la dernière campagne municipale, cela ne doit donc pas être considéré comme une découverte à ce jour. Les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat étaient elles-aussi prévisibles et connues pour la plupart.

Le projet de maintenir les taux de fiscalité municipale pour la taxe foncière et la taxe d'habitation en dehors de la revalorisation des valeurs locatives lui paraît une bonne chose, conforme à l'engagement de campagne. Il lui semble en revanche indispensable de respecter la baisse des dépenses de fonctionnement qui était prévue ; il attend donc la proposition de budget pour juger définitivement des choix pris individuellement. On pourra alors considérer leur pertinence en les ramenant au regard des besoins de services que les Sévriennes et les Sévriens attendent à minima.

Il prend acte que la Municipalité s'engage à maintenir ce programme d'économies durant toute l'actuelle mandature et espère que cet objectif sera compatible avec les nombreux engagements de campagne. Le maintien du niveau d'épargne serait également une bonne chose à confirmer. Enfin, concernant les investissements envisagés, il attendra là aussi la proposition budgétaire concrète pour en juger.

Monsieur Durdux prend la parole et remercie Monsieur Decoux pour cette brève synthèse du contexte budgétaire de la ville, ainsi que les services de la ville pour la mise en forme et la clarté de la note de présentation. Il rappelle toutefois, comme il a pu le souligner en commission des finances, qu'il attendait des bases plus solides pour engager ce débat d'orientations budgétaires. Les orientations exposées ici se limitent à quelques évolutions des dépenses et des recettes par rapport à une exécution budgétaire de 2014, peu présentée.

Il lui paraît incompréhensible qu'à cette période de l'année et pour ce débat, la Ville ne dispose pas d'éléments, même préliminaires, sur l'exécution budgétaire de 2014 et rappelle que le débat d'orientations budgétaires est une exigence de transparence à l'égard des populations ; il constate que cette transparence lui est refusée. C'est pourtant une réelle nécessité pour que ce débat puisse reposer sur des bases qui soient claires et solides.

Sur les orientations, en matière d'investissement, la Municipalité semble se satisfaire d'un taux d'autofinancement de 10%. C'est effectivement un taux moyen en France mais ce n'est pas une bonne ambition puisque le taux d'investissement actuel de la commune

permet à peine d'entretenir le patrimoine ou les installations de la commune et ne permet aucune rénovation ni aucune restructuration majeure. C'est d'autant plus préoccupant que le département, pourtant un partenaire important de la ville, préfère englober des dizaines de millions dans des travaux a priori inutiles en face de la manufacture plutôt que d'aider la ville à aménager son centre-ville et l'avenue de l'Europe. La nécessité de ce travail de rénovation se fait pourtant cruellement sentir, pour la qualité de vie et le développement économique de la ville.

Concernant le fonctionnement, il semble effectivement important de chercher des économies mais les pistes d'économies évoquées sont plutôt vagues et assez peu substantielles. Monsieur Durdux demeure également sceptique sur l'objectif d'économies de 3% de dépenses de fonctionnement sachant que dès cette séance, il est proposé plusieurs résolutions concernant des augmentations de ces mêmes dépenses. Par ailleurs, le groupe socialiste attendait un engagement fort sur le souci de conserver ou d'améliorer le service rendu aux populations malgré les économies.

Monsieur Decoux a, avec justesse, insisté sur la pression mise par l'Etat sur les communes avec la baisse des dotations globales de fonctionnement. C'est un élément effectivement sur lequel il faut insister et tirer des conclusions. La France fait face à une certaine complexité en matière d'organisation territoriale, dont la fragmentation constitue un véritable carcan pour le développement de l'activité économique du pays. En réduisant les dotations de fonctionnement, l'Etat les incite à faire preuve d'imagination pour qu'elles travaillent ensemble et réduisent cette complexité. Le groupe socialiste avait suggéré, lors du dernier conseil municipal, d'œuvrer à une fusion avec des communes voisines afin de générer des économies. Il regrette que cette piste ne figure pas aujourd'hui dans les orientations budgétaires. Pour conclure, il faut garder à l'esprit les fortes augmentations d'impôts de la majorité précédente, augmentations qui, si elles ont été difficiles pour les contribuables, ont permis d'anticiper sur le mouvement de baisse de dotations. Il faut certes faire une pause sur la pression fiscale mais les augmentations précédentes d'impôt ne doivent pas aujourd'hui être un prétexte pour ne pas conduire des actions innovantes en termes de réduction des dépenses.

Madame Candelier prend la parole. Elle remarque que l'on retrouve, de Monsieur Detolle à Monsieur Decoux, la même « stratégie de gestion financière responsable privilégiant un autofinancement important grâce à la baisse volontariste des dépenses de fonctionnement ». Elle remercie naturellement les services chargés de l'élaboration du document et qui se donnent beaucoup de mal chaque année dans la rédaction et l'illustration de ces quelques pages.

Elle rappelle que le débat d'orientations budgétaires est censé éclairer les élus et la population sur les choix de la Municipalité pour l'année à venir et regrette que la Municipalité n'ait pas saisi l'occasion du début de mandature pour aller plus loin dans l'exercice concernant les grands projets et leur date de réalisation pour les années à venir.

Elle remarque que le débat d'orientations budgétaires débute toujours par une analyse de l'économie mondiale avec moult chiffres et pourcentages, visant à démontrer combien l'année à venir va être difficile du fait d'une croissance en berne. Depuis des décennies la recherche de la croissance, telle qu'elle est formulée au travers du PIB, n'est qu'une chimère et entraîne des politiques européennes et nationales d'austérité qui ont prouvé leur échec. Elle s'étonne d'ailleurs de la notion de pays dit « avancés » évoquée dans le document et estime pour sa part que ni la Russie qui figure au rang des grandes puissances économiques mondiales ni le Qatar, qui connaît une progression fulgurante de son PIB, ne constituent à ses yeux des pays avancés en matière des droits de l'homme.

La décision des différents gouvernements depuis 2009 de réduire l'autonomie fiscale et les dotations aux collectivités territoriales est une erreur car celles-ci représentent plus de 70% de l'investissement public. En baissant ces dotations le gouvernement exporte sa politique à fort risque "récessionniste" alors même qu'il affiche paradoxalement sa volonté de produire de la croissance. Les conséquences sur le budget communal sont clairement exposées dans le document. La Municipalité recherche des économies et maintient un investissement bas pour éviter l'effet ciseau. S'il est positif de rationaliser les dépenses et

d'éviter le superflu, cette politique ne pourra pas être tenue dans la longueur, à moins de diminuer considérablement les services rendus à la population dans les années à venir. L'autre solution sera d'augmenter les impôts locaux, dans deux ou trois ans.

Madame Candelier regrette enfin de ne pas avoir trouvé de rupture profonde entre l'actuelle majorité et la précédente en matière d'investissements, lesquels sont toujours aussi peu ambitieux pour préparer l'avenir de la commune.

En réponse, Monsieur le Maire fait observer que, dans le contexte général, le choix de la facilité aurait été d'augmenter les impôts à due proportion soit 7,5%. Ce n'est pas le choix de cette majorité. Comme cela a été annoncé pendant la campagne, on ne touchera pas aux recettes tant que tout le travail n'aura pas été fait sur la partie dépenses en regardant, poste par poste, quelles sont les économies à faire. En ce sens le budget 2015 est historique puisqu'il n'y a jamais eu, sur les vingt dernières années, de budgets en baisse en termes de dépenses publiques.

Le budget qui sera proposé pour l'année 2015 verra, pour la première fois, une baisse significative de ses dépenses de fonctionnement.

Le travail principal c'est de remettre à plat les dépenses. Pour cette année, le budget n'a pas été établi en base zéro ; ce sera la méthode pour l'année suivante. L'exigence de la Municipalité, c'est de ne pas toucher au levier fiscal tant que l'ensemble des dépenses n'a pas été revu, revisité et reconsidéré. Cette année, une baisse des dépenses est amorcée et devrait se poursuivre les années prochaines.

Par ailleurs, concernant la question de savoir si la Municipalité connaissait ces contraintes au moment des élections municipales, il faut être tout à fait précis. Le Premier ministre a annoncé 21 milliards pour les collectivités locales, après la tenue des élections municipales et pas avant pour ne pas « tirer une balle dans le pied » de tous les maires de sa majorité. La communication claire sur l'effort à fournir concernant les 21 milliards, date d'avril 2014. On savait qu'on était dans un climat difficile, dans un contexte contraint, mais les chiffres précis ont été donnés après.

Concernant le souhait de Monsieur Durdux que le débat d'orientations budgétaires puisse se tenir en pleine connaissance du compte administratif, Monsieur le Maire rappelle qu'on dépend du Trésor Public et qu'on ne peut pas communiquer des chiffres tant qu'ils ne sont pas avalisés par la trésorerie. Personne ne peut certifier les comptes dans les 40 jours qui suivent la clôture de l'exercice budgétaire.

Concernant les projets du Conseil général sur la tête du pont de Sèvres, Monsieur le Maire précise que la volonté du Département d'investir sur tout l'axe qui relie le pont de Sèvres à Versailles est ferme. Il devrait y avoir une enquête publique pour la population sur l'aménagement de cet axe au second semestre de cette année. Il est donc inexact de dire que le Conseil général ne va pas investir au delà de la tête du pont de Sèvres.

Enfin sur les projets de fusion de collectivités locales, il ne peut que répéter les propos tenus le 9 décembre dernier : il convient d'y aller pas à pas et sans précipitation. Il faut étudier, service par service, la faisabilité. Il y a un exemple précis en la matière, c'est le projet de CCAS intercommunal. La Ville a écrit au Préfet pour savoir si les communes ont le droit de fusionner leurs CCAS sur un support type SICESS. La réponse du Préfet est négative car il faut avoir un établissement à fiscalité propre pour supporter les CCAS. Tout cela démontre qu'il faut prendre le temps de vérifier les choses, il faudra peut être même le temps d'une adaptation législative mais l'objectif c'est de trouver des économies par tous les moyens. Pour le moment donc, on parle plutôt de mutualisation que de fusion en essayant d'aller aussi loin que possible dans cette mutualisation des services entre les collectivités.

Monsieur Decoux prend la parole pour répondre sur quelques points. Il note tout d'abord les points de convergence que Monsieur Giafferi a souligné, et affirme que la Municipalité sera, bien entendu, en mesure de présenter une proposition de budget très prochainement, avec un programme d'économies concrètes.

Monsieur Durdux exige plus de transparence, il lui semble qu'à ce stade beaucoup d'éléments ont été donnés et le rapport est riche en informations. Il rejoint d'ailleurs Madame Candelier pour remercier les services qui ont travaillé dans des conditions difficiles d'incertitude et qui ont pourtant produit un rapport de très grande qualité. Il était impossible de clôturer l'exercice 2014 mais les services souhaitent eux aussi avoir des éléments de clôture le plus vite possible parce qu'il est difficile de travailler avec les contraintes techniques et réglementaires qui sont imposées.

Monsieur Durdux trouve que le taux d'autofinancement de 10% n'est pas d'une très grande ambition, il pense qu'au contraire, compte tenu des contraintes qui ont été décrites, c'est déjà une grande ambition et que les investissements qui seront réalisés contribuent à rénover de façon significative un certain nombre d'éléments de notre ville.

Enfin, Monsieur Durdux a évoqué les hausses d'impôts passées, effectivement, il y en a eu, mais l'objectif n'est pas de capitaliser sur de quelconques hausses d'impôts et de voir venir ; il faut au contraire avoir une gestion dynamique.

**Le débat sur les orientations budgétaires étant terminé, le conseil municipal en prend acte.**

**4°) Fiscalité directe - Instauration d'une majoration de 20% de la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale.**

**Rapporteur : Monsieur DECOUX.**

Monsieur Decoux explique que la loi de finance rectificative pour 2014 a prévu la possibilité, pour les communes situées dans certaines zones géographiques, d'appliquer une majoration de 20% de la part communale de la taxe d'habitation au titre des résidences secondaires ou des logements meublés non affectés à l'habitation principale. En effet, il paraît de bon sens que dans ces zones où le logement est tendu, notamment dans la petite couronne parisienne, les logements existants soient prioritairement consacrés à l'habitation principale. A Paris on compte environ 174 000 résidences secondaires pour environ 170 000 demandeurs de logements sociaux. Afin d'inciter à l'affectation de logements à la résidence principale, les autres logements peuvent être taxés dans une mesure qui vise à refléter l'impact social négatif provoqué par le manque de logements disponibles.

Cette taxe est assise sur le montant de la taxe d'habitation due et est établie au nom de la personne qui dispose du logement, c'est-à-dire le redevable de la taxe d'habitation, qu'il soit propriétaire ou locataire. Le taux de cette majoration est fixé à 20%.

Il existe toutefois des possibilités de dégrèvement, notamment pour les personnes qui sont contraintes de disposer d'un deuxième logement proche de l'endroit où elles exercent leur activité professionnelle. Il en est aussi de même pour les personnes de condition modeste qui s'installent de façon durable dans une maison de retraite ou un établissement de soins de longue durée et qui bénéficient pour leur ancienne résidence principale du maintien d'allègement de taxe foncière ou de taxe d'habitation, selon des mécanismes qui sont connus de tous.

Il rappelle enfin qu'il existe une possibilité de dégrèvement pour les personnes établissant qu'elles ne peuvent affecter leur logement à un usage d'habitation principale. Ce produit de taxe est versé au budget de la commune.

Madame Candelier prend la parole et remercie Monsieur Decoux d'avoir donné les chiffres concernant Paris. Pour Sèvres, on comptait en 2011, d'après l'INSEE, 10 414 logements dont 1,5% de résidences secondaires, soit environ 156 logements contre 900 demandeurs de logement. La loi de finance rectificative permet de fixer à 20% le taux de la taxe d'habitation pour ces résidences secondaires. Le fait que la Ville se saisisse de cette opportunité est une bonne chose, même si cette mesure relève à Sèvres davantage du symbole. Elle partage par ailleurs l'analyse selon laquelle les difficultés rencontrées par les

ménages modestes sont notamment dues à l'existence de logements qui ne sont pas affectés à l'habitation principale. Elle note toutefois que cette mesure de taxation supplémentaire, qui devrait rapporter environ 40 000 euros à la commune, ne suffira pas à trouver une réponse aux 900 demandeurs et plus de logements sociaux existant sur notre commune.

Elle salue cependant le courage de Monsieur le Maire de s'opposer à certains députés et sénateurs UMP ou UDI qui s'étaient prononcés contre cette disposition lors des discussions de la loi de finance rectificative 2014.

Monsieur Villemur ajoute qu'effectivement, cette mesure ne comblera pas entièrement le besoin de logements mais c'est déjà un pas dans la bonne direction et il est heureux de voir que Madame Candelier concourt à cette analyse.

Monsieur le Maire ajoute que la ville se situe actuellement à 24% de logements sociaux. Elle ira jusqu'à 25 % mais ne souhaite pas aller au delà. Il pense en effet qu'il faut un tissu réellement mixte et qu'au delà d'un certain pourcentage on arrive devant des déséquilibres.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**5°) Attribution de l'indemnité conseil au comptable de la commune.**

**Rapporteur : Monsieur DECOUX.**

Monsieur Decoux explique qu'il est proposé de se prononcer sur l'attribution à Monsieur Michel Vauguet, trésorier principal de Meudon, de l'indemnité de conseil définie par arrêté ministériel du 16 décembre 1983. Cette indemnité rémunère un certain nombre de prestations effectuées par le comptable du trésor et son montant brut est calculé suivant des règles fixées par les textes.

Compte tenu des projets de modification de la réglementation, le conseil municipal n'avait pas pu délibérer sur ce point dès son installation en 2014. Il convient donc aujourd'hui de délibérer pour l'attribution de cette indemnité à Monsieur Vauguet, ainsi que pour en autoriser le versement rétroactif à titre exceptionnel pour l'année 2014, pour un montant de 3 442,45 euros nets.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**6°) Affaires financières et budgétaires - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2014/2015 - Avis du conseil municipal.**

**Rapporteur : Monsieur DECOUX**

Monsieur Decoux rappelle que cette indemnité, versée aux instituteurs non logés, est fixée par arrêté du Préfet, après avis du conseil départemental de l'Education Nationale et des conseils municipaux. La Ville a été informée par courrier du Préfet du 13 janvier 2015 qu'il était proposé de fixer à 216,50 euros le taux mensuel de base de cette indemnité représentative de logement pour l'année scolaire 2014-2015, soit un taux identique à celui des huit dernières années. L'indemnité de base est versée par l'Etat, la majoration pour charge de famille qui représente 25% de l'indemnité de base incombe aux communes, c'est donc sur cette majoration que porte la délibération.

Monsieur Decoux précise qu'en 2014, un instituteur a bénéficié de cette majoration pour charge de famille sur la ville de Sèvres, ce qui a représenté un coût annuel de 649,44 euros.

Il est proposé de donner un avis favorable à la proposition du Préfet des Hauts-de-Seine et de fixer à 216,50 euros le taux mensuel de base de cette indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier fait observer que cette indemnité n'a pas évolué depuis huit ans. Vu la hausse des prix des loyers dans notre commune et plus amplement dans la région, elle trouve l'Etat un petit peu mesquin avec certains de ses fonctionnaires.

Monsieur Decoux prend note de l'observation mais tient à rappeler que c'est une proposition du Préfet.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**7°) Intercommunalité - Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE.**

Monsieur le Maire explique que cette modification des statuts de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest porte sur deux points : d'une part, la modification du siège de cette communauté d'agglomérations située maintenant au 9 Route de Vaugirard à Meudon et d'autre part, la révision des statuts qui dataient et qui étaient devenus inconstitutionnels depuis une décision du Conseil Constitutionnel. En effet, on mentionnait le nombre de sièges par ville membre de la communauté d'agglomération alors que ce type de disposition est désormais fixé par la loi. Ce sont ces deux points qu'il fallait changer dans les statuts.

Madame Candelier relève un souci de forme sur cette délibération puisqu'elle a été votée le 15 octobre 2014 par le conseil de GPSO, qu'elle a été transmise au contrôle de légalité le 27 octobre et qu'il est expliqué dans le rapport de présentation que les communes sont invitées à se prononcer dans un délai de trois mois et qu'à défaut l'avis sera jugé positif. Le délai de trois mois étant dépassé, elle suppose que le Préfet a déjà entériné un avis positif. Par ailleurs, on propose de modifier les statuts pour tenir compte effectivement de la censure du Conseil Constitutionnel concernant les accords locaux de répartition des sièges en enlevant des statuts le nom des délégués de chaque commune. Elle relève que d'une part, ces statuts n'auraient plus été à jour du fait du retrait de Vélizy et, d'autre part, qu'une proposition de loi permettant de réintroduire les accords locaux vient d'être adoptée en seconde lecture au Sénat. Elle se pose donc la question de savoir si au sein de GPSO, il y a des discussions en cours pour réintroduire le nombre de sièges avec le retrait de Vélizy et éventuellement, l'entrée de nouveaux membres d'ici le 1er janvier 2016.

Sur le premier point, Monsieur le Maire précise que le délai de trois mois court à compter de la notification. Il n'a pas la date précise en tête mais fait toute confiance à l'administration municipale pour que la délibération soit recevable.

Sur le deuxième point, il y a eu des élections municipales tout à fait démocratiques dans toute la France, qui ont désigné, en même temps, des conseillers communautaires. Pour sa part, il lui semble que cette histoire de suffrage universel est une avancée pour les

conseillers communautaires et il n'est pas favorable à revoir ces dispositions. Mais c'est là son avis personnel, et il ne préjuge pas de l'avis de ses collègues.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**8°) Intercommunalité - Rapport annuel au conseil municipal sur la situation des différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en 2013.**

**Rapporteur : Monsieur DECOUX.**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit maintenant de prendre acte d'un certain nombre de rapports sur la situation d'établissements publics de coopération intercommunale.

Monsieur Durdux prend la parole pour expliquer que la commission consultative des services locaux du 7 février dernier a examiné le rapport du SEDIF sur la qualité de l'eau, la façon dont elle était élaborée et distribuée. S'est posée alors la question de la compétitivité du prix par rapport à ce qui pourrait se pratiquer dans d'autres communes. Il souhaiterait donc savoir si les services ont pu avancer sur cette question.

Pour sa part, il a procédé à quelques recherches et trouvé des chiffres comparatifs. Globalement, en 2013 on payait 4,10 € le m<sup>3</sup> de l'eau et son assainissement, à Sèvres, ce qui était plutôt compétitif par rapport au reste des communes du sud du département où cela s'échelonne entre 4,02 pour Boulogne et 4,37 pour Asnières. En revanche, au-delà des Hauts-de-Seine, l'eau est beaucoup moins chère : 25% de moins à Paris (3,29 €) 30 à 40% de moins pour Grenoble avec 2,88 €.

L'eau est donc, dans le département des Hauts-de-Seine, relativement chère et il serait intéressant de s'interroger pour essayer de trouver avec le SEDIF des moyens de faire baisser le prix de l'eau pour les usagers.

Monsieur Fortin, qui siégeait au SEDIF dans le mandat précédent, intervient pour apporter quelques éléments de réponse. En premier lieu, et c'est le plus facile à expliquer, la différence de taille avec Paris, c'est qu'à Sèvres, on va chercher l'eau dans les rivières, on doit donc la traiter, ce qui n'est pas le cas de Paris. Paris a un traitement de l'eau qui, sur le plan du coût, est très différent et c'est l'explication principale en ce qui concerne l'explication avec la province. La façon d'obtenir l'eau peut être très peu coûteuse, par exemple quand on est en bas d'une montagne on récupère l'eau et on la filtre. En région parisienne, c'est très différent car les trois fleuves, autour de la région parisienne, sont pollués et les traitements des usines sont de plus en plus difficiles, et coûteux. Il ajoute que toutes les analyses qui ont été faites sur le SEDIF ont toujours montré que globalement, compte tenu de ces contraintes techniques, on était très bien placé.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Fortin et donne la parole à Madame Candelier pour une intervention sur le SIGEIF.

Madame Candelier explique que les années précédentes, le SIGEIF était représenté en personne par son président. Elle est un peu déçue qu'il ne soit pas là car elle a remarqué qu'il manque 17 mètres de tuyau entre 2012 et 2013 dans le rapport annuel et souhaitait avoir une explication.

Monsieur le Maire remercie les intervenants et met fin au débat.

**Le conseil municipal prend acte des rapports annuels présentés.**

**9°) Intercommunalité - Communication sur les travaux prévus par la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest sur le territoire de Sèvres pour 2015.**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE**

Monsieur le Maire explique qu'il lui a semblé intéressant de faire un point sur les investissements prévus par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest sur le territoire de Sèvres pour l'année 2015, même si cela a déjà été mentionné lors du débat d'orientations budgétaires.

Le choix de la Municipalité a été d'orienter les investissements de cette année principalement sur des investissements de circulations douces dans la ville. Deux escaliers seront intégralement refaits, l'escalier Saint Pierre, situé derrière le Carrefour City et l'escalier des Châtres-Sacs qui est presque à la limite avec Chaville, qui donne sur sa partie gauche sur le chemin de la Terrasse pour Chaville et sur sa partie droite au début de la rue des Châtres-Sacs.

Il a également été décidé de faire une rue, qui dans la terminologie du code de la route sera non pas une rue piétonne mais « une zone de rencontres ». C'est plein de promesses et cela se passera rue du Clos Anet et rue de la Louve avec une circulation limitée à 20 km/h.

Tels sont les éléments qu'il semblait intéressant de communiquer à l'ensemble des conseillers.

**Le conseil municipal prend acte de la communication.**

**10°) Mise en place de stages linguistiques à l'Escale - Approbation des tarifs.**

**Rapporteur : Monsieur BELARBI.**

Monsieur Belarbi rappelle que lors de sa séance du 3 juillet, le conseil municipal a approuvé la mise en place du stage « english's cool » en août 2014 avec pour double objectif, de permettre à la ville de Sèvres, déjà identifiée pour ses sections internationales de devenir une ville modèle en matière d'apprentissage des langues (point fort du programme de la campagne électorale), et de proposer un stage intensif afin de renforcer la maîtrise de la langue anglaise par un apprentissage ludique, appliqué à la vie quotidienne à un tarif accessible à tous.

Au vu du grand succès de cette première édition, il est proposé dès 2015 de décliner cette action en allemand et sur deux formats. Le format retenu en août 2014 est maintenu, soit deux semaines pendant les vacances d'été avec un week-end d'immersion dans le pays de la langue étudiée, Londres pour l'anglais, pour l'instant une piste, Berlin pour l'allemand.

Il est créé également un autre format pour les petites vacances, sans week-end, dans les villes précédemment citées, qui sera testé dès les vacances d'avril, à savoir, une semaine de cinq jours effectifs avec cours le matin et animations dans la langue l'après-midi.

Afin de regrouper l'ensemble de ces actions dans le cadre du contrat enfance- jeunesse, il est proposé de les rattacher à l'accueil de loisirs des 12-17 ans sous le titre "Anim'langue" avec la mise en place d'une grille tarifaire comme suit : Le stage Anim'langue été, 11 jours effectifs de cours dont 450 € à tarifs plein, 350 € pour les familles bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire et 50 euros de réduction sur les tarifs précédemment énoncés pour tout membre supplémentaire d'une même fratrie. Ces tarifs sont définis pour un stage d'une durée de 11 jours, correspondant à 9 matinées de cours et dispensées par des professeurs qualifiés, 9 après-midi d'activités de loisirs encadrées par des animateurs diplômés et des week-ends à Londres et à Berlin.

Pour les petites sessions d'anim'langue, de 5 jours, on est sur un prorata temporis soit 5 jours réels, 200 € pour le tarif plein, 150 pour les familles bénéficiaires de l'ARS et,

sur la même logique, 50 € de réduction sur les tarifs précédemment énoncés, pour les membres d'une même fratrie.

A titre d'information et de manière très statistique, le prix moyen d'un séjour linguistique en Angleterre, pour quinze jours est de 1 500 € et pour un stage linguistique sans hébergement, pour 11 jours, de 810 €. Enfin, dans les séjours linguistiques classiques proposés par les sociétés commerciales, les enfants qui participent sont à 83 % des enfants de cadres ou de cadres supérieurs.

Madame de Longevialle-Moulaï prend la parole et explique que lors de la commission de la famille, elle a demandé s'il était possible de régler les séjours avec des chèques vacances, ces chèques permettant de développer l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous et notamment pour les personnes les plus fragiles. Le compte-rendu de la commission stipule que ce n'est pas possible mais c'est pourtant pratiqué par d'autres villes pour des séjours de vacances et c'est très apprécié par les familles. Elle demande donc si on peut réfléchir à la possibilité d'une mise en place sur la ville de Sèvres.

Monsieur Durdux réitère sa question posée en commission des finances pour connaître quelle est l'enveloppe budgétaire nette pour ces stages. La mise en place de ces stages lui paraît une bonne idée mais il faut avoir une idée du coût net pour la commune.

Madame de Longevialle-Moulaï reprend la parole pour compléter sa question. Il apparaît que l'an passé, tous les enfants n'ont pas pu être retenus. Elle souhaiterait donc connaître les critères de choix des enfants.

Concernant la question sur les chèques vacances, Monsieur Belarbi souligne la pertinence de la question et répond que l'administration est en train d'étudier la possibilité pour la ville d'adhérer à l'agence nationale des chèques vacances.

Concernant la question de l'enveloppe budgétaire, sur le bilan des séjours d'été 2014, le budget prévisionnel était de 12 860 €, avec un estimatif de 9 000 € de recettes, et 4 000 € de financements par la Ville, ce qui correspondait à un paiement à 2/3 tiers de la famille et 1/3 subventionné par la ville.

Dans le réel, la dépense s'est élevée à 11 500 euros pour 8 700 euros de recettes donc la participation de la ville a été de 2 800 €. Pour 2015, on devrait être dans les mêmes tendances.

Monsieur Durdux demande s'il est envisagé d'élargir l'accueil.

Monsieur Belarbi répond que c'est effectivement prévu mais qu'il faut prendre chaque chose à la fois. Comme dirait Michael Jordan, qui est un grand philosophe américain, « step by step ».

On commence déjà par multiplier les séjours, ce qui amène forcément à donner accès à un plus grand nombre de jeunes. En commençant par deux stages à Pâques, deux stages l'été et deux stages à la Toussaint, cela fait 80 jeunes sur un espace de six mois. Enfin, sur le mode de sélection, c'est un peu complexe, il y a effectivement des parents qui se plaignent parce que leurs enfants n'ont pas été retenus, mais tout est perfectible.

Pour l'instant, la sélection se fait sur la motivation, il faut que ce soit les élèves les plus motivés, qui participent à ces stages pour que ce soit vraiment profitable et que l'investissement pour les familles soit justifié. Jusque-là, les élèves devaient faire une petite lettre de motivation en anglais pour voir leur envie. Une étape supplémentaire va être ajoutée, avec un entretien individuel en anglais ou en allemand.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Belarbi, notamment pour cette intéressante citation d'un philosophe américain qui n'a du reste rien inventé, puisque les anciens disaient : festina lente (hâte-toi lentement).

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**11° Accueils de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) - Approbation de la convention à signer avec la Caisse d'Allocations des Hauts-de-Seine pour le versement de la prestation de service et l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE).**

**Rapporteur : Madame TEXIER.**

Madame Texier rappelle tout d'abord le contexte en expliquant que la CAF met en place un certain nombre de dispositifs pour accompagner les activités de loisirs proposées aux enfants et aux jeunes de 2 à 17 ans. A ce titre, la ville de Sèvres bénéficie déjà d'une prestation dans le cadre de ces accueils de loisirs sans hébergement.

Avec la réforme des rythmes scolaires qui a imposé la mise en place de nouvelles activités périscolaires, la CAF propose une nouvelle prestation qui s'appelle l'Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs et qui vise à accompagner les communes qui mettent en place ces nouvelles activités.

A raison de 50 centimes par heure et dans la limite de 3 heures par semaine, le montant de cette Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs s'élèverait à environ 40 000 € par an pour la ville de Sèvres. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la CAF, qui fixe les conditions générales et particulières de versement de ces différentes prestations, celle pour les accueils de loisirs sans hébergement et celle pour les Aides Spécifiques aux Rythmes Educatifs pour la période du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**12° Prévention et sécurité - Approbation du projet d'actions de prévention en direction des jeunes - Autorisation donnée au Maire de demander des subventions au Conseil général des Hauts-de-Seine et à l'Etat pour 2015.**

**Rapporteur : Monsieur BELARBI.**

Monsieur Belarbi explique que par une délibération du 16 décembre 2005 le Conseil général des Hauts-de-Seine a créé un programme d'appui aux politiques locales de prévention et de sécurité qui prévoit la possibilité d'apporter son soutien financier aux communes et aux associations qui en font la demande pour des actions de prévention inscrites dans les contrats locaux de sécurité. Le soutien du Conseil général est dédié aux différentes thématiques de contrats locaux, sécurité notamment, la prévention précoce de la délinquance, le soutien aux familles et à la parentalité, la prévention des conduites addictives, les conduites à risque, la prévention et la sécurité routière.

Depuis 2006 la ville finance des actions de prévention à destination des collégiens. Ce sont des ateliers qui sont animés par des comédiens sous la forme de jeux de rôle et le Conseil général apporte un soutien financier à ces actions depuis 2009.

Pour l'année scolaire 2014-2015, un atelier intitulé "pas si nul" pour réfléchir sur l'estime de soi, a été proposé aux élèves de quatrième et un second atelier intitulé "les mots qui fâchent" portant sur la compréhension des mécanismes et la résolution non violente des conflits, a été organisé pour les élèves de sixième.

Ces ateliers ont eu lieu au mois de novembre dernier. Le Conseil général a accordé à la ville une subvention de 1 488 € pour leur investissement. Ces ateliers seront reconduits au cours de l'année 2015-2016 pour un coût total de 2 976 euros et une subvention de 50% est sollicitée auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Depuis 2012, une nouvelle action portant sur la prévention des conduites addictives, avait pour but de constituer un réseau destiné à faire face aux dangers que constitue la consommation d'alcool chez les collégiens et les lycéens et plus généralement à lutter contre les comportements à risque. Dans ce cadre, la ville a contribué en 2012 au

financement d'une formation de quinze intervenants locaux, professionnels ou bénévoles, issues des différentes structures animées par l'association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA), la ville a également participé au financement de l'animation d'une soirée à destination des parents d'élèves qui s'est déroulée au SEL.

En 2013, la ville a financé de nouveau cette action et 16 personnes ont été formées par l'ANPAA sur deux thématiques, l'entretien motivationnel (méthode de communication ayant pour but d'aider sur les changements de comportement) et les compétences psychosociales.

C'est également dans ce cadre partenarial qu'a été organisé un concours en direction des lycéens de Sèvres, une opération qui s'appelait "alcool pas cool" qui était des productions artistiques autour de la photo, la vidéo, la peinture. Cela a donné lieu à un concours, une présentation au SEL et une remise de prix.

Au titre de 2015, il est proposé d'organiser une nouvelle demi-journée thématique avec une prise en charge par la ville de 2 200 euros, une subvention de 50% est sollicitée auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Monsieur le Maire remercie pour cette présentation et donne la parole à Monsieur Durdux.

Monsieur Durdux estime que toutes ces actions sont très utiles et qu'il faut effectivement demander une subvention au Conseil général pour participer au financement de ces actions. Globalement la dépense n'est pas très élevée et il serait utile d'étendre ces actions de prévention, notamment pour les conduites addictives liées à la consommation de stupéfiants parce qu'il y a des conduites à risque sur Sèvres et il faut étendre ces actions dans ce domaine. Il lui semble que ça fait assez longtemps que le CLSPD ne s'est pas réuni sur Sèvres et il demande s'il ne serait pas opportun de travailler avec le Préfet pour le remettre en oeuvre sur notre commune.

Monsieur le Maire répond que sur le plan du travail mené sur les conduites addictives, il faut peut être signaler que c'est un travail qui est fait par le collège lui-même au travers de son comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et spécifiquement sur les classes de quatrième et troisième. Pour autant, ce n'est peut-être pas suffisant et il faudra donc regarder tranquillement si effectivement il y a lieu de travailler cette affaire davantage.

Sur une réunion du CLSPD, effectivement cela fait très longtemps qu'il ne s'est pas réuni à Sèvres et ce sera une des mesures à mettre en oeuvre assez rapidement.

Monsieur Belarbi souhaite apporter un complément d'information. Il explique que Sèvres a la chance d'avoir un commissariat de police assez ouvert sur le plan de la prévention, il y a un officier de prévention qui est très actif, Madame Audren, qui intervient beaucoup dans les écoles et collèges notamment. Une rencontre est d'ailleurs prévue avec le commissaire de police et Madame Audren courant mars, pour réfléchir à des actions soutenues au collège. L'apprentissage de la « fumette » commence souvent au collège, il faut éteindre le feu au foyer.

Le débat étant clos, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**13°) Logement social - Octroi de la garantie de la commune à la société OSICA pour le remboursement d'un emprunt, d'un montant de 1 737 676 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer des travaux d'amélioration des conditions de sécurité incendie dans la résidence sise 12 rue Jules Hetzel à SEVRES.**

**Rapporteur : Madame LILLY.**

Madame Lilly prend la parole et explique que la société Osica a sollicité la garantie de la commune pour couvrir un emprunt d'un montant de 1 737 676 € destiné au financement de travaux d'amélioration des conditions de sécurité de la résidence EPHAD Champfleury 12, rue Jules Hetzel à Sèvres. Il a également été prévu d'intégrer au programme des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Elle rappelle qu'Osica est une entreprise sociale pour l'habitat, filiale de la Caisse des Dépôts et de Consignations. La résidence Champfleury est un bâtiment de deux étages qui comporte 116 chambres et qui accueille 109 résidents. Le prêt sera souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations et Osica sollicite la garantie de la commune pour 100% du montant emprunté. La durée du prêt est de 25 ans et le taux d'intérêt de 1,85%.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Durdux.

Monsieur Durdux a deux questions. D'une part, il a l'impression que ce type de délibération est de plus en plus fréquent et il souhaite savoir si à l'avenir lorsqu'une question de ce genre est à l'ordre du jour, il serait possible de diffuser le tableau synthétique faisant apparaître toutes les garanties accordées par la ville, à des établissements similaires. Par ailleurs, en commission des finances, il a été expliqué que concernant l'évaluation des risques, la Ville se rangeait derrière l'avis de la Caisse des Dépôts et de Consignations et que si celle-ci donnait son avis favorable, la Ville faisait de même. Lorsqu'on suit l'actualité liée au comportement et aux pratiques des organismes d'HLM, on se rend compte que malgré la crise de financement de 2008, il demeure un certain nombre d'organismes qui prennent des risques non raisonnables, avec notamment des emprunts avec des swaps. Il estime donc qu'il faut rester prudent et que la Ville devrait avoir ses propres critères de jugement.

Sur le premier point, Madame Lilly comprend qu'on peut effectivement avoir l'impression qu'il y a une accélération de ces garanties, en réalité c'est un domaine qui relevait jusque là de la compétence de GPSO. En règle générale, ces garanties portent sur des logements sociaux et donnent lieu en contrepartie à des droits de réservation sur les logements. Depuis un an, et dans la perspective du Grand Paris, la Ville a décidé de reprendre cette compétence pour conserver ce droit de réservation sur les logements. En l'espèce, c'est un cas un peu particulier puisqu'il s'agit d'un EPHAD et non un logement social.

Concernant l'autre question, elle explique qu'on peut trouver le bilan de ces engagements à la page 121 de chaque budget primitif. Quant à l'étude des dossiers, la Ville garantit uniquement les crédits de la Caisse des Dépôts et de Consignations et les services étudient la société concernée. Elle ne pense pas que la Ville prenne de risques en la matière.

Monsieur Decoux prend la parole pour préciser que la Ville garantit l'emprunt et non pas la société. D'autre part, il ajoute qu'on s'assure de la nature de l'emprunt et qu'il n'y a pas d'emprunt swapé : on est sur du Livret A, taux variable et on reste sur des emprunts sans risque.

Monsieur le Maire met fin au débat et met la délibération aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**14°) Logement social - Octroi de la garantie de la commune à la société RLF pour le remboursement de deux emprunts, d'un montant total de 1 930 000 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition de 28 logements d'un immeuble à construire au 3 rue des Fontaines à SEVRES.**

**Rapporteur : Madame LILLY.**

**Ce point est reporté de l'ordre du jour.**

**15°) Personnel communal - Autorisation de transfert du personnel de l'association CLIC Entour'âge à la Ville de Sèvres.**

**Rapporteur : Madame LILLY.**

Madame Lilly commence par rappeler le contexte : les villes de Sèvres, Chaville et Ville d'Avray avaient créé l'association CLIC Entour'âge afin d'assurer une coordination gérontologique pour leurs administrés. Ces communes ayant décidé en décembre 2014 de dissoudre cette association et de reprendre chacune les activités qu'elle exerçait, il importe de s'intéresser à l'impact sur le personnel. En droit, l'obligation de reprise du personnel ne s'impose pas, mais il est toutefois possible de reprendre volontairement les contrats de travail, d'où l'objet de la présente délibération. Toutefois, un tel transfert ne sera permis que sous réserve de l'accord express des salariés concernés. Il n'y a pas d'obligation, il faut requérir leur accord.

L'activité reprise étant une mission de service public administratif, il leur sera donc proposé un contrat de droit public à durée indéterminée. Il est donc proposé d'autoriser le transfert du personnel de l'association ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à durée indéterminée pour ces personnes.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Bouquet.

Madame Bouquet explique que la disparition du CLIC Entour'âge constitue une très mauvaise nouvelle pour les séniors sévriens. Le groupe du Modem n'est pas particulièrement inquiet pour la poursuite de ces prestations mais sera attentif à ce que la diversité, la qualité et le professionnalisme des services assurés aux séniors ne soient pas remis en cause par la nouvelle organisation municipale mise en place.

Il est toutefois inquiétant de constater que la seule volonté d'une commune participante de se retirer de cette structure intercommunale suffit à en entraîner la disparition et elle déplore que l'influence actuelle de la ville de Sèvres n'ait pas permis de sauver le CLIC. Elle espère que la ville ne va pas perdre son poids politique par rapport aux villes voisines, ce qui pourrait entraîner des conséquences douloureuses pour d'autres structures sévriennes.

Monsieur le Maire tient à rassurer Madame Bouquet. Le service qui sera proposé aux séniors restera le même, il sera peut être même renforcé puisque jusqu'ici le service était éclaté pour les séniors dans la ville entre le CCAS pour le portage de repas et les téléassistances, la Ville pour un certain nombre d'autres services comme les activités de loisirs et, enfin, le CLIC Entour'âge. L'idée proposée, c'est de regrouper ces trois services en un seul service, l'Espace Séniors, sur une seule adresse parfaitement accessible, dans les mêmes locaux. Quant au personnel qui assurera ce service, il sera le même que celui qui assure actuellement le service dans chacune de ces structures. Hormis donc la dénomination qui va changer, les sévriens auront donc un service de qualité, unifié et d'accès facile.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**16°) Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'association "Comité de jumelages Sèvres International".**

**Rapporteur : Monsieur JEAN.**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de désigner des représentants du conseil municipal au sein de l'association "Comité de jumelages Sèvres International". Au cours d'une assemblée générale extraordinaire, cette association qui regroupait auparavant le Comité des Fêtes et des Jumelages, a modifié ses statuts et tout ce qui relève des fêtes sera dorénavant directement imparti dans le budget de la ville ; cette association restera sur la seule vocation de l'animation des jumelages.

Il s'agit maintenant de reprendre des nominations pour le conseil d'administration de cette association. Il y aura six représentants du conseil dont trois de droit : Madame Mesmin en tant que conseillère déléguée à l'apprentissage linguistique et chargée des jumelages, Madame Hervé en tant qu'adjointe aux jumelages et Monsieur le Maire. Le conseil doit désigner trois autres représentants.

Il est donc proposé que l'opposition désigne deux représentants et la majorité un représentant. Monsieur le Maire explique que pour le candidat de la majorité, l'assemblée a eu précédemment un brillant exposé en anglais et presque philosophique de Monsieur Belkacem Belarbi, qui gère les séjours linguistiques, il serait bien normal qu'il siège dans ce Comité de Jumelages Sèvres International. Monsieur le Maire propose donc sa candidature et attend les candidatures de l'opposition.

Madame Bouquet se déclare candidate. Madame Candelier se déclare également candidate.

Monsieur le Maire accepte ces candidatures et propose de procéder au vote à main levée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention (M. DECOUX).**

**Sont désignés à l'unanimité – 1 abstention, pour représenter le conseil municipal au sein de l'association « Comité de jumelages Sèvres International » :**

- **Monsieur Belkacem BELARBI**
- **Madame Catherine BOUQUET**
- **Madame Catherine CANDELIER.**

**17°) Protocole d'accord concernant les conditions de travail et le régime d'aménagement et de réduction du temps de travail des agents de la Ville de Sèvres exerçant leurs fonctions au sein de la Bibliothèque - Médiathèque - Fixation du taux horaire de vacations des personnels d'accueil.**

**Rapporteur : Madame GALLAIS.**

Avant de donner la parole à Madame Gallais, Monsieur le Maire présente ses excuses à Monsieur Jean, qui devait rapporter le point précédent.

Madame Gallais explique qu'une concertation a été engagée avec l'ensemble du personnel de la médiathèque, à compter de l'été 2014, afin d'arrêter les modalités d'une ouverture le dimanche et la mise en place de nocturnes. En effet, dans le secteur culturel de longue date les musées, théâtre, salles de concerts, sont ouverts au public le dimanche et les médiathèques ont pris une part active à ce débat depuis quelques années. De nombreuses médiathèques ont ainsi intégré ces évolutions en ouvrant désormais le dimanche. Le succès a été immédiat avec une fréquentation très importante, avec de nouveaux publics.

A Sèvres, comme ailleurs, les objectifs communs sont d'attirer de nouveaux publics par une meilleure adéquation des horaires d'accueil et de fournir aux élèves ou aux étudiants une possibilité accrue d'accéder à des espaces de travail et de consultation alors

même que dans de nombreux logements l'espace est réduit et que l'acquisition des supports de connaissances nécessaires à la scolarité représente un coût élevé.

Au terme du processus de consultation le dispositif a fait l'objet d'un protocole d'accord. Les modalités déjà en vigueur en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail des agents permanent de la ville de Sèvres ne sont pas remises en cause. L'ouverture au public est prolongée deux soirs par semaine jusqu'à 19h30, les agents concernés termineront leur service à 19h30, chaque agent est astreint à exercer une nocturne par semaine.

L'équipement restera ouvert de 19h30 à 22 h de manière plus restreinte pour un public « étudiant », avec un personnel d'accueil et de surveillance ayant le statut de vacataire dont la prise de service s'effectuera à partir de 19h15. Les nocturnes sont suspendues en juillet et en août, la médiathèque fermera donc à 18h30 de mi-juillet à fin août. La mise en œuvre de ces nocturnes devra s'opérer à compter du 7 avril 2015.

En ce qui concerne les dimanches, le premier et le troisième dimanche matin de chaque mois, les agents concernés assureront leur service durant quatre heures à raison d'environ douze dimanches par an. L'ouverture du dimanche est suspendue durant les vacances scolaires et entre mi-juin et mi-septembre et un calendrier des dimanches ouverts au public de septembre à juin sera publié chaque année.

L'équipe sera composée de neuf personnes, quatre agents permanents et cinq vacataires, si bien que chaque agent ne sera astreint à être présent que trois dimanches par an, soit environ un dimanche tous les deux mois. En compensation le travail supplémentaire effectué le dimanche matin sera récupéré sur la base d'un dimanche travaillé donnant lieu à une journée de récupération et compte tenu de la contrainte supplémentaire consistant à travailler une demi-journée le dimanche, celui-ci sera rémunéré à hauteur de 75 euros nets par dimanche effectué et à hauteur de 100 euros nets pour les agents chargés de l'encadrement correspondant à l'indemnité pour travail régulier le dimanche. La mise en œuvre de ces mesures sera ouverte à compter du 20 septembre 2015.

Enfin, il est également proposé de fixer à 13,90 euros le taux horaire de vacation allouée aux intervenants extérieurs assurant l'accueil. A l'issue d'une année de fonctionnement, un comité de suivi sera chargé de dresser un bilan de fonctionnement de cette nouvelle médiathèque.

Madame de Longevialle prend la parole et ne peut que se réjouir de l'élargissement des horaires de la médiathèque puisqu'avec cette mesure, qui figurait au programme du parti socialiste, la ville rattrape un retard. Si l'on souhaite mettre en place des moyens de lutte contre les inégalités devant l'information et la culture, une très large ouverture des bibliothèques doit être une priorité absolue.

De façon plus générale, cet élargissement des horaires permet au service public, dans une meilleure continuité, de suivre les évolutions de la société et répond aux besoins des publics divers. Il prend mieux en compte la diversité des rythmes de la vie. Il est une égalité de tous dans l'accès aux services. Cela répond à des besoins accrus en matière de formation et d'information et offre aussi des espaces de travail confortables pour les collégiens, lycéens, étudiants.

Quant à l'ouverture du dimanche, elle a été mise en place dans un certain nombre de villes et c'est un succès. La fréquentation d'une bibliothèque est en outre une des rares offres gratuites dans les domaines de la culture, des loisirs et de l'information. Madame de Longevialle ajoute que naturellement ces nouveaux horaires ne doivent pas être imposés sans moyen, sans souci des agents et de l'organisation du service et qu'elle fait pleinement confiance au dialogue social sur ce sujet.

Madame Candelier précise que c'est également une mesure qui figurait dans le programme de la liste écologiste, elle y est donc évidemment favorable. Elle souhaitait juste qu'on lui confirme que l'avis du CTP était bien favorable.

Monsieur Detolle répond que le CTP s'est réuni une première fois pour donner un avis partagé et la deuxième fois pour un avis positif.

Madame Gallais remercie les intervenants pour ces commentaires et souhaite réagir sur les propos de Mme de Longevialle concernant le succès des médiathèques ouvrant le dimanche. Elle a effectivement contacté différentes médiathèques qui ouvriraient le dimanche pour s'assurer du succès remporté sur ces ouvertures dominicales, la médiathèque de la Garenne-Colombes, rencontre par exemple un véritable succès qui ne baisse pas en fréquentation. Cela correspond donc à une demande très forte du public.

Monsieur le Maire ajoute que c'est aussi une mesure exemplaire en termes budgétaires puisque cela rentabilise un équipement qui sera ouvert davantage au public et sur lequel sont prévues des économies dans son budget de fonctionnement à hauteur de 90 000 euros. En revanche les mesures évoquées là ont un coût de 24 000 €, l'économie réalisée au final sur cet équipement est donc de 66 000 euros.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**18°) Développement durable - Réalisation d'un jardin potager sur le toit du gymnase des Cent Gardes - Approbation d'une convention de mise à disposition de ce jardin à l'association Espaces pour sa gestion.**

**Rapporteur : Monsieur HOFFSCHIR.**

Monsieur Hoffschir explique qu'il est proposé d'une part la signature d'une convention avec l'association Espace et, d'autre part, l'attribution à cette même association d'une subvention de 4 500 euros afin de lui permettre d'aider les jardiniers dans la gestion de ce futur potager et de l'animer.

Le potager sera situé sur le toit du gymnase des Cent Gardes et sera composé de 25 bacs d'un m<sup>2</sup> et 66 mètres linéaires qui vont aussi servir de garde-corps. Ce sont des bacs qui sont assez légers et qui respectent la portance du toit du gymnase.

Depuis la première communication dans le Sévrien du mois de décembre, la Ville a déjà reçu plus d'une trentaine de demandes d'inscription pour ce potager, il y a aussi des demandes d'inscription de personnes qui veulent seulement assister aux animations.

Monsieur Hoffschir présente ensuite l'association Espaces, qui entretient et anime déjà le jardin pédagogique et scientifique du lycée rue Jules Sandeau. Le projet est un peu différent pour le futur potager du toit du gymnase, puisqu'Espaces ne va pas l'entretenir directement mais va aider les jardiniers à l'entretenir et à le gérer, notamment en donnant des cours de jardinage dont les thèmes seront choisis par les jardiniers et dans la gestion du potager notamment aussi du bac à compost et de la redistribution des tâches.

Monsieur Durdux demande pour quelle raison l'accès à l'association de ce jardin est limité uniquement aux habitants du quartier.

Monsieur Hoffschir répond que c'est accessible à toute la ville et que c'est une coquille dans le texte.

Monsieur le Maire répond que Monsieur Hoffschir se projette un peu. Effectivement, à terme la Ville a la volonté d'avoir des potagers dans de nombreux quartiers de la ville, il est probable que ça ne sera plutôt des habitants du quartier qui iront dans ce potager. Il rend hommage à ses capacités de projection.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 3 abstentions (M. GIAFFERI, Mme BOUQUET et M. DURDUX).**

**19°) Communication sur les mesures prises par la ville en matière de stationnement résidentiel lors des épisodes de pics de pollution.**

**Rapporteur : Monsieur HOFFSCHIR.**

Monsieur Hoffschir explique qu'il s'agit d'une communication relative à l'arrêté pris par Monsieur le Maire afin de rendre gratuit le stationnement résidentiel lorsqu'un avis de pic de pollution est émis par l'association Air Paris.

Monsieur le Maire relève qu'il y avait aussi un pic d'audition ou même de locution pendant cette intervention mais il espère qu'il y aura tout de même des questions sur ce point.

Madame Candelier présente ses excuses pour ce bavardage intempestif, elle explique qu'ayant eu cette fois communication du texte avant la séance, elle a pu en prendre connaissance auparavant. Elle souhaite justement remercier le Maire de cette communication et aimerait que cette mesure soit annoncée plus largement à la population sévrienne, au-delà d'une simple annonce sur panneau lumineux. Cela mériterait peut-être un article, voire plusieurs, lorsqu'arrive l'époque des pics de pollution pour rappeler effectivement aux Sévriens la gratuité du stationnement résidentiel que ce soit lors du niveau d'information ou du niveau d'alerte.

C'est une bonne chose de mettre le stationnement résidentiel gratuit durant ces pics puisque la pollution de l'air est la première préoccupation environnementale des franciliens. Elle touche 3 000 000 de personnes dans la région avec des astreintes parfois très importantes à leur santé. Elle rappelle d'ailleurs qu'un récent rapport de l'OMS a établi un lien direct entre la pollution de l'air et l'espérance de vie et enfin que le coût de la pollution de l'air en France est évalué annuellement entre 20 et 30 milliards d'euros. Enfin, elle rappelle que le site d'Air Paris permet à tous ses visiteurs, sur le site Internet, de consulter quasiment heure par heure l'ensemble des données de la pollution de l'air et ne peut s'empêcher de rappeler la très mauvaise décision du maire d'Issy-les-Moulineaux, il y a quelques années, de supprimer la station de mesure Air Paris de son territoire. Elle regrette également profondément la décision du Conseil général des Hauts de Seine qui, dans la foulée, a décidé de ne plus verser de subvention départementale à Air Paris.

Elle aimerait donc que Sèvres étudie la possibilité d'implanter une station Air Paris sur son territoire, sachant que ce n'est pas une très grosse emprise et que ça permettrait de mesurer aussi ce qui se passe à côté de chez soi. La gratuité du stationnement résidentiel est effectivement une bonne chose mais il y a évidemment d'autres mesures bien plus structurelles à prendre concernant la pollution de l'air, notamment avec la diminution de la circulation automobile et le fait de favoriser l'usage des transports en commun et des circulations douces.

Monsieur le Maire répond que pour ce qui est de favoriser l'usage des circulations douces, chacun a pu voir que Sèvres s'y met doucement : pour preuve, un projet de réfection de deux escaliers, une zone de rencontres, une sente forestière, des subventions aux vélos électriques, autant de mesures qui favorisent ces circulations douces. Concernant la communication sur les pics de pollution, elle se fait à l'heure actuelle par les panneaux Decaux et par la newsletter. Ce n'est pas encore tout à fait au point par SMS mais on fera en sorte que cela marche. Il ajoute qu'il devrait y avoir un article dans le prochain Sévrien.

Enfin, sur la question de la station Air Paris, il faut connaître tous les tenants et aboutissants des décisions prises par nos collègues avant de prendre quelque décision que ce soit, il propose donc d'ajourner cette question.

**Le conseil municipal prend acte de la communication.**

**20°) Bâtiments communaux - Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention d'investissement de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour le financement de travaux de rénovation de la crèche de la Roseraie.**

**Rapporteur : Madame BOMPAIRE.**

Madame Bompaire explique qu'il s'agit de demander une subvention d'investissement à la Caisse d'Allocations Familiales qui représentera 80% des travaux pour la réalisation de la deuxième et dernière tranche de travaux à la crèche de la Roseraie. Elle rappelle que la crèche de la Roseraie a été ouverte en 1969 et qu'une première tranche de travaux a été effectuée en 2011.

Le rapport n'appelant pas d'observations, la délibération est mise aux voix.  
**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**21°) Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques - Approbation d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux d'enfouissement des réseaux situés rue de la Monesse.**

**Rapporteur : Monsieur HAAS.**

Monsieur Haas explique que dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux, de tous les réseaux, (électriques, communication électronique et modernisation du réseau d'éclairage public), il s'agit maintenant de la rue de la Monesse.

Il est proposé d'approuver une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour les travaux d'enfouissement précités et le montant total estimatif des travaux s'élèvera à 534 500 € TTC et le total estimatif à la charge de la ville de Sèvres se monte à 180 753 € arrondis. Une convention financière administrative et technique sera établie ultérieurement.

Afin de mener à bien la réalisation du programme, il a été convenu de nommer le Sigeif, maître d'ouvrage temporaire. Il aura donc pour mission la gestion des marchés, la réception des travaux, la gestion administrative, technique et financière, ainsi que les actions en justice le cas échéant.

Le rapport n'appelant pas d'observations, la délibération est mise aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**22°) Délégation de service public - Rapport annuel à l'autorité délégante relatif à la délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules.**

**Rapporteur : Monsieur JIAUME.**

Monsieur Jiaume explique que l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation, pour le concessionnaire d'une délégation de service public, de fournir à l'autorité délégante un rapport retraçant notamment les comptes et l'activité du service délégué. Ce rapport doit alors être présenté à l'assemblée délibérante afin qu'elle en prenne acte.

Depuis le 1er août 2013, la commune a renouvelé, pour une durée de cinq ans, à la société Parc Auto Dépannage, la délégation de service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes et des deux roues en infraction

ou accidentés sur le territoire de Sèvres. Le rapport d'activités du délégataire pour l'année 2013, conformément à la réglementation, a été présenté à la commission consultative des services publics locaux lors de la séance du 7 février dernier.

Il est demandé de bien vouloir en prendre acte.

Monsieur Durdux fait part d'une observation qui a été évoquée lors de la commission consultative des services locaux. On constate en effet que sur Sèvres il y a de plus en plus de deux roues qui encombrant les trottoirs et les circulations réservées aux piétons. Il conviendrait donc de mieux organiser le stationnement des deux roues notamment aux alentours du lycée où de plus en plus de lycéens viennent avec des deux roues et ont du mal à les stationner. Il faudrait donc étudier la question avec le lycée et voir éventuellement s'il peut y avoir également une solution en interne au lycée.

Monsieur Jiaume répond qu'effectivement une réorganisation du stationnement des deux roues aux abords du lycée est prévue puisqu'il y a un manque flagrant de places et une réunion doit être organisée prochainement avec la proviseure afin de définir les emplacements nécessaires. C'est un problème qui a en effet été soulevé à plusieurs reprises.

**Le conseil municipal prend acte de la communication.**

**23°) Projet d'installation d'un Distributeur de Billets Automatique (DAB) aux Bruyères - Convention à conclure avec la Société Générale pour la gestion de l'équipement et autorisation donnée au Maire pour signer.**

**Rapporteur : Monsieur JEAN.**

Monsieur Jean explique qu'il y a une forte demande de la population du quartier des Bruyères d'avoir un DAB, un distributeur automatique de billets. Cette demande était assez forte pour être relevée par tout le monde pendant la campagne. La Ville a donc réussi, en partenariat avec la Société Générale, à mettre en place ce projet d'installation d'un DAB. Le distributeur sera installé dans un local situé juste à côté de la brasserie et juste derrière l'arrêt de bus, c'est donc un lieu très passant et adéquat par rapport aux différents habitants du quartier, que ce soit les Acacias ou de l'autre côté, les Postillons.

La Ville loue le local et prend en charge le coût des travaux d'installation des murs pour sécuriser le lieu. La Société Générale, quant à elle, prend en charge les coûts d'installation du distributeur en tant que tel, les coûts de fonctionnement. Ce projet est à horizon mi-mai, début juin 2015.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier répète la question qu'elle a d'ailleurs adressée par courriel au président de la commission finances, à laquelle elle ne pouvait pas assister. Elle a d'ailleurs déjà réitéré cette question en mettant Monsieur le Maire et le directeur général des services en copie et a été un peu triste de ne pas avoir de réponse. Elle pose donc la question au conseil.

Monsieur Decoux répond qu'il y a pourtant une réponse qui lui a été adressée sur l'adresse dont provenait la question. Il y a peut être eu des problèmes de messagerie.

Madame Candelier présente ses excuses, elle n'a pas eu connaissance de cette réponse. Elle explique donc la question dont il s'agit.

Elle relève en effet le montage un peu complexe de ce projet puisque d'après ce qu'elle a retenu du rapport de présentation de Monsieur Jean, la Ville n'a pas encore loué le local qui sera ensuite mis à disposition auprès de la « pauvre » Société Générale. La Ville doit toutefois avoir l'information du niveau de loyer que la ville devra verser pour cette

location et souhaiterait donc la connaître, sachant que, de mémoire, France Domaine doit donner un avis obligatoire à partir de 7 500 euros. Elle suppose que la durée de ce contrat de location sera inévitablement de dix ans minimum puisque la Ville s'engage, pour dix ans sur la mise à disposition auprès de la banque. Elle s'interroge donc pour savoir si la Ville n'aurait pas eu intérêt à acheter directement le garage au vu du prix du loyer. Est-ce finalement une opération raisonnable financièrement pour la commune ?

Monsieur Jean répond que le coût du loyer est de 366 euros par mois et précise que la Ville était prête à l'acheter mais que le propriétaire ne voulait pas vendre. C'est effectivement un coût pour la ville et on peut considérer qu'une banque a les moyens de faire tout cela seule, mais c'était vraiment la seule solution pour que ce service à la population puisse exister.

Monsieur le Maire souhaite compléter ces propos sur deux points. D'une part, il précise que la Société Générale fait un effort financier conséquent, de l'ordre de 25 000 € pour l'installation, avec chaque année 10 000 € de coût de fonctionnement en location de réseau, de sécurité, etc. D'autre part, concernant le loyer, la négociation a été un peu difficile, la Ville s'est arrêtée sur 300 euros. Il faut savoir que c'est le seul emplacement possible à cet endroit-là et c'est le seul endroit sur lequel la Société Générale était prête à investir puisqu'il fallait que ce soit aux abords immédiats du rond-point des Bruyères. Il se trouve par ailleurs que le propriétaire louait également juste au-dessus du local un emplacement publicitaire, qui apportait une recette annuelle de 700 euros. Le propriétaire a donc demandé que cette recette soit compensée, soit 66 € par mois, on arrive donc au loyer de 366 € mensuel. Même sans être très fort en maths, on reste bien en-dessous des 7 500 €.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**24°) Délégation de service public - Rapport annuel à l'autorité délégante relatif à la délégation de service public pour l'exploitation des marchés aux comestibles sur Sèvres.**

**Rapporteur : Monsieur HUBERT.**

Monsieur Hubert explique qu'il s'agit de prendre acte du rapport annuel de 2013 de la société Lombard et Guérin titulaire d'une DSP pour la gestion des marchés comestibles aux marchés de Saint Romain et de la Cristallerie. Il ajoute que ce rapport d'activités a été présenté en commission consultative des services publics locaux le 7 février.

Monsieur Durdux souhaite faire quelques observations. Ce rapport a effectivement été longuement débattu en présence de la société Lombard et Guérin. Il trouve pour sa part que la société aurait pu dans sa présentation être beaucoup plus proactive pour donner des pistes de développement de certains marchés, par exemple celui de la Cristallerie. En ce qui concerne ce marché, la conclusion à laquelle est arrivée la commission, c'est qu'il était très indigent, et qu'il mériterait que l'on réfléchisse soit sur la fermeture de ce marché, soit sur les moyens à se donner pour développer ce marché de façon à ce qu'il soit plus conséquent et qu'il réponde aux besoins réels des habitants du quartier ou des personnes qui travaillent dans ce quartier en semaine.

Le fait qu'on ne puisse pas, sur ce marché, vendre des comestibles peut être une des pistes que l'on pourrait étudier, de changement, pour pouvoir le rendre plus attractif. L'autre piste pourrait être d'étudier les horaires en déplaçant ce marché éventuellement le soir pour que les habitants lorsqu'ils rentrent chez eux puissent faire leurs courses de façon plus large.

Monsieur Durdux a cru comprendre aussi lors de cette commission qu'on étudiait des pistes d'implantation de petits marchés aux abords des gares à Sèvres. Cela lui semble une bonne idée qu'il faut étudier et concrétiser si c'est possible.

Monsieur Hubert répond brièvement et concède qu'effectivement, le marché de la Cristallerie n'est pas le plus vendeur du marché de Sèvres le vendredi matin.

Il y a beaucoup de discussions qui sont en cours avec Lombard et Guérin à ce sujet, avec diverses pistes et études de compatibilité. Monsieur Hubert ajoute qu'il a eu l'occasion de rencontrer relativement souvent Lombard et Guérin, pour évoquer ces sujets et tout cela va dans le bon sens.

### **Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel.**

### **25°) Personnel communal - Créations et suppressions d'emploi.**

#### **Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur Detolle explique qu'il s'agit d'une délibération assez courante et périodique, qui consiste à adopter des modifications dans l'effectif communal afin de tenir compte de l'évolution d'un certain nombre d'emplois.

Il y a trois séries de mesures qui sont des créations/suppressions à somme nulle et un quatrième point qui est la suite du point 15 qui traitait du transfert des effectifs de l'association CLIC Entour'âge et pour lequel il convient de créer deux emplois.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération n°25 est adoptée à l'unanimité.**

### **26°) Personnel communal - Participation au financement de la protection sociale complémentaire.**

#### **Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur Detolle explique que depuis le 1er janvier 2013 une nouvelle réglementation s'est imposée aux collectivités territoriales pour participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Les employeurs territoriaux peuvent donc aider leurs agents à se doter d'une protection sociale complémentaire notamment en aidant les agents qui ont souscrit un contrat ou adhérer à un règlement, qui fait l'objet au niveau national d'une procédure de labellisation. Sous réserve que la société qu'ils ont choisie est dans ce label, ils peuvent recevoir de la part de la ville un montant de 15 € par mois par agent concerné, majoré de 2 € pour le conjoint non salarié et de 4 € pour tous les enfants de moins de 20 ans.

La Ville se propose de porter à 17,50 € la participation de la ville pour un agent, maintenir les 2 € pour le conjoint et de passer de 4 € à 5 € pour chacun des enfants de moins de 20 ans.

La dépense annuelle passerait de 22 700 à environ 25 600 € pour l'année suivante.

Madame Candelier fait observer que lorsque la ville avait voté la mise en place de cette participation, elle avait souligné à l'époque le faible taux de participation de la commune pour les agents, ce qui serait éventuellement susceptible de nous mettre dans une situation de moins bonne concurrence avec d'autres collectivités, notamment au Conseil général. Elle se réjouit que la Ville rattrape pour la seconde fois son retard, puisqu'on avait déjà voté une augmentation l'an passé.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

**La délibération n°25 est adoptée à l'unanimité.**

**27°) Personnel communal - Convention d'adhésion au contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne d'Ile-de-France au profit des agents territoriaux.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur Detolle explique que cette délibération consiste à prendre acte de la disparition de l'AOS, l'Association des Œuvres Sociales de la ville de Sèvres, la personne qui s'en occupait principalement étant partie à la retraite.

La ville s'est donc rapprochée du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (CIG), afin de proposer des prestations qui améliorent les conditions de vie des agents, notamment dans les domaines du logement, des loisirs, de l'enfance et des aides financières ponctuelles.

Après appel d'offres, c'est Pluralis l'organisme qui a été retenu par le CIG et c'est donc par cet organisme que les agents vont passer pour obtenir des prestations comme par exemple des chèques vacances ou autres. Il s'agit là aussi de mutualiser à l'échelon régional ce type de prestations sur lesquelles la Ville n'a pas un grand savoir-faire professionnel. La cotisation annuelle sur ce premier essai serait d'environ 45 000 euros. Tous les agents permanents, c'est-à-dire environ 400, sont éligibles directement, c'est aussi un principe de responsabilité, chacun se prend en charge. Bien entendu il y aura une période d'accompagnement des personnels à ce nouveau service par les agents des ressources humaines et il est proposé d'autoriser le Maire à signer avec le CIG la convention d'adhésion.

Madame Candelier demande si un comparatif a été fait avec le CNAS, le Centre National d'Actions Sociales qui est un organisme dédié à la fonction publique territoriale et qui offre ce genre de prestations. Elle souhaiterait savoir pourquoi la ville est passée par le biais du CIG.

Monsieur Detolle répond qu'il n'y a pas eu de comparatif avec le CNAS, la ville s'est tournée directement vers le CIG qui constitue un organisme de référence en ce qui concerne la gestion des communes dans la région parisienne et que, a priori, eux-mêmes avaient contracté après un appel d'offres et le résultat de l'appel d'offres était satisfaisant.

A la question de Monsieur Broutin, Monsieur Detolle ajoute que la durée de la convention est pour l'instant fixée à un an et pour le premier socle de prestations. On verra à faire évoluer éventuellement ce type de prestation mais il faut déjà que les personnels s'approprient l'outil. Il y a aussi une transformation plus importante puisqu'on ne va pas organiser des voyages, par exemple, il y a une connotation sociale et familiale plus importante que par le passé.

Monsieur le Maire remercie les intervenants et met la délibération aux voix.

**La délibération n°25 est adoptée à l'unanimité.**

**28°) Personnel communal - Avenant à la convention entre le Centre International d'Etudes Pédagogiques et la Ville de Sèvres pour la mise en œuvre de la prestation concernant la restauration du personnel communal - Fixation de la participation de la Ville aux frais de repas.**

**Rapporteur : Monsieur DETOLLE**

Monsieur Detolle explique qu'un certain nombre d'agents communaux déjeune au restaurant du Centre International d'Etudes Pédagogiques, le CIEP. La commune est autorisée à participer au prix des repas dans les restaurants administratifs ou restaurants d'entreprises avec lesquels une convention a été signée, comme c'est le cas du CIEP avec la ville.

Le coût du repas est aujourd'hui de 11 € dont la moitié est prise en charge par la ville. Le CIEP nous a fait savoir que le coût du repas passait de 11 € à 11,40 € au 1er janvier dernier et il est donc proposé de porter la participation de la ville à 5,80 €, contre 5,50 €, soit une légère majoration de la prise en charge de la ville par rapport à celle supportée par les agents communaux puisque la ville supporte 75%, ça porte sur 10 centimes.

**La délibération n°28 est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Detolle reprend brièvement la parole pour ajouter qu'il a omis de préciser que toutes ces questions sont passées en comité technique paritaire et ont reçu l'aval de cette formation.

**29°) Compte rendu de la délégation au Maire.**

**Rapporteur : Madame DESTOUCHES.**

Madame Candelier précise qu'elle n'attend pas de réponse immédiate en séance à sa question mais elle aimerait avoir une petite note juridique sur les décisions n°2014-025 et 2014-028, expliquant quels sont ces contentieux et les raisons de ces contentieux qui touchent à des projets de construction. Elle s'interroge notamment sur la décision 2014-025 car il semblerait que cela concerne la société qui construit au château de Bussières. Or elle pensait que le permis de construire à cet endroit dépendait de Meudon.

Madame Destouches répond que c'est un permis qui relève des deux Maires de Sèvres et de Meudon.

Madame Candelier demande si elle peut avoir une note là-dessus ainsi que des précisions sur les qualités de Madame Claoué, qui conseille la ville sur le choix du mode de gestion. Est-elle avocate ?

Madame Destouches confirme qu'elle est bien avocate et qu'elle réalise une étude juridique sur les différents modes de gestion des terrains de tennis de la Mare Adam.

Madame Candelier demande le montant de cette prestation.

Madame Destouches répond que cette prestation s'élève à 1 500 € HT.

**Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu.**

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire explique qu'il y a une question orale et donne la parole à Madame Candelier.

Madame Candelier lit sa question.

*« Nous avons été informés subrepticement au travers de la lettre électronique de la ville de la tenue d'une réunion publique dans le cadre de la révision du PLU le 11 février donc demain. Afin de permettre aux membres de notre conseil de pouvoir suivre et travailler à cette révision, serait-il possible que la Municipalité nous fournisse un calendrier des différentes réunions prévues et que les élus soient invités en tant que tels à celles-ci. »*

Elle précise en complément de sa question que, la veille, les conseillers ont été destinataires d'un mail du service urbanisme à l'ensemble des conseillers municipaux mais c'est quand même un peu tardif l'avant-veille de la réunion.

Monsieur Villemur répond que dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est prévu par la loi qu'il y ait une large concertation des Sévriens, comme ça a été rappelé lors de la délibération de juillet qui a lancé la révision du PLU.

Cette concertation est utile pour recueillir les idées des Sévriens sur l'évolution du territoire de la commune et elle est nécessaire pour les associer aux orientations qui seront prises dans le plan d'aménagement et de développement durable, dit le PADD.

Cette concertation a été lancée dès que la Ville a nommé les bureaux d'études qui l'accompagnent dans l'élaboration du PLU. La première réunion de concertation a eu lieu avec le comité sévrien de développement durable en décembre et en janvier. Un questionnaire a aussi été élaboré et envoyé aux conseils de quartier pour recueillir l'opinion des Sévriens par le biais de ces conseils de quartier.

La ville a, par ailleurs, début janvier, dans Le Sévrien, communiqué largement les périodes de concertation publique et il a été précisé dans cette communication que les Sévriens seraient informés à la fois par le magazine de la ville et le site Internet de l'évolution de ce PLU. Cette information a été confirmée et appliquée en communiquant le 30 janvier qu'une réunion était organisée le 11 février à 20h30 pour la présentation du diagnostic de la ville qui est la première phase d'élaboration du PLU.

Tous les citoyens de Sèvres, les élus compris, ont été informés de cette date de réunion, ceci étant il reconnaît que par courtoisie, on aurait pu communiquer plus particulièrement aux élus la date du 11 février pour cette réunion.

Les prochaines dates retenues (18/04 et 27/05) seront confirmées par voie d'Internet et par voie particulière aux élus pour les autres réunions relatives à l'élaboration du PADD.

Monsieur le Maire saisit l'occasion pour donner une information complémentaire, suite à des échanges tous récents avec les cabinets qui accompagnent la ville sur la révision du PLU. Il s'avère qu'ils ne seront pas prêts fin mars pour l'adoption du PADD en conseil municipal, en conséquence le conseil municipal de fin mars sera repoussé de quelques jours et se tiendra le jeudi 9 avril, à 20h30. Les trois commissions se tiendront le jeudi 2 avril. Monsieur le Maire précise qu'on reste dans les délais de deux mois d'adoption du budget après le débat d'orientations budgétaires et avant la date limite du 15 avril pour transmettre un budget arrêté à la préfecture.

Pour pouvoir arrêter un PADD le plus tôt possible, il est donc proposé la date du jeudi 9 avril sachant qu'il y aura un conseil municipal le mardi 16 juin à 20h30.

Monsieur le Maire remercie chacun pour sa présence tout au long de ce conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.